

DECRET N° 96-134 du 24 Avril 1996

Portant suspension de l'application du  
Décret N° 96-64 du 02 Avril 1996 portant  
nomination à titre exceptionnel, Civil  
et Etranger dans l'Ordre National du  
Bénin de Mademoiselle NORA APERS.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 96-64 du 02 Avril 1996 portant nomination à titre exceptionnel Civil et Etranger dans l'Ordre National du Bénin de Mademoiselle NORA APERS ;
- SUR Proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 Avril 1996,

D E C R E T E

Article 1er. - Est et demeure suspendue l'application du Décret N° 96-64 du 02 Avril 1996 portant nomination à titre exceptionnel Civil et Etranger dans l'Ordre National du Bénin de Mademoiselle NORA APERS.

.../...

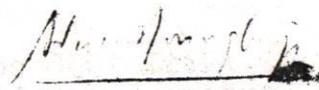
Article 2<sup>o</sup>- Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 24 Avril 1996

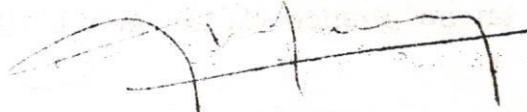
Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, Chargé de la  
Coordination de l'Action Gouverne-  
mentale et des Relations avec les  
Institutions,

  
Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Garde des Sceaux, Ministre  
de la Justice, de la Législa-  
tion et des Droits de l'Homme,

  
Ismaël TIDJANI SERPOS.-

Le Ministre des Finances,

  
Maise MENSAH.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MJLDH 4 MF 4  
AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCF-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3  
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 4 UNB-ENA-FASJEP 3 JORB 1.-